



Orsay, le 1^{er} juin 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Transports publics : la 1^e Autorité Organisatrice de Proximité (AOP) d'Ile-de-France voit le jour sur le Plateau de Saclay

**François Lamy, président de la CAPS
salue « *une décision historique* »**

Pour la première fois de son histoire, le STIF délègue ses compétences en matière de transport public et permet aux intercommunalités du Plateau de Saclay de renforcer leur rôle et leur action dans ce domaine.

Le Conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 1^{er} juin 2011 a approuvé la première convention d'Autorité Organisatrice de Proximité d'Ile-de-France au profit de 3 agglomérations : la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) et la ville des Ulis, Versailles Grand Parc et la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Ce travail est le fruit d'une étroite collaboration entre le STIF et des partenaires locaux qui ont su démontrer leur capacité à travailler ensemble.

Concrètement cette convention aboutit à une délégation de compétences du STIF vers les collectivités qui leur permet d'agir au plus près des besoins des habitants, de gagner en réactivité et aussi en anticipation dans le cadre d'échanges réguliers avec le STIF.

François Lamy, Président de la CAPS, salue « *une décision historique qui montre que les élus locaux sont capables d'agir collectivement, et que les intercommunalités pourront constituer à l'avenir l'échelon de proximité et de référence pour les transports publics en Ile-de-France. Le STIF a ainsi fait la démonstration de sa volonté de rapprochement avec les usagers.* »

François Lamy poursuit « *c'est une réelle victoire pour chacun de nous car tout en conservant des liens étroits indispensables avec le STIF, partenaire incontournable, nous serons désormais plus à même d'adapter l'offre aux besoins des usagers*».

Pour David Bodet, Vice-président de la CAPS en charge des déplacements « *cette décision intervient dans le cadre d'un partenariat renforcé avec la récente augmentation de l'offre sur*

la ligne 91.06, le travail sur le prolongement du Site Propre de transport en commun et d'autres projets en cours dans les vallées. Je veux saluer ici le remarquable travail de Mme Mougard, directrice du STIF, et de son équipe, avec qui les trois agglomérations ont pu travailler intelligemment à la réussite de cette délégation de pouvoir. Nous regrettons l'absence d'Europ'Essonne mais la porte reste grande ouverte car les usagers ont tout à gagner de cette gestion de proximité».

A l'heure de la refonte du schéma de l'intercommunalité en Ile-de-France, cette avancée prouve aussi que des communautés d'agglomération aux identités différentes peuvent travailler ensemble sur des dossiers stratégiques sans forcément fusionner.

L'AOP en bref

La convention de délégation de compétences en matière de services réguliers de transport de voyageurs, AOP sur le secteur du plateau de Saclay, est la première en Ile-de-France. Elle est signée entre le STIF, la CAPS, les Ulis, la CASQY et la CAVGP.

Cette délégation du STIF aux Communautés d'agglomération vise à **renforcer leur pouvoir de décision concernant la politique de transport sur le territoire** : modification de l'offre, implantation de nouvelles stations, préparation d'un plan de développement commun.

Les autres compétences déléguées : le contrôle de la qualité et de la régularité des services, la conduite d'études de développement de lignes, la participation au développement de l'information multimodale.